

**FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1 / 5

**Permabond 102 (C2)**

Révision 5  
Date de révision 25-01-2008

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

Nom du produit	Permabond 102 (C2)
Société	Permabond Engineering Adhesives Ltd Wessex Business Park Wessex Way Colden Common Hampshire SO21 1WP United Kingdom
Téléphone	+44 (0)1962 711661
Télécopie	+44 (0)1962 711662
Usage prévu	Adhésifs.

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Risques majeurs	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Contact avec la peau	Au contact du produit, la peau collera à elle-même immédiatement.
Contact avec les yeux	Au contact du produit, les paupières se collent. Les vapeurs sont lacrymogènes.
Ingestion	A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément.
Précautions personnelles	Aucune précaution nécessaire à mentionner.
Précautions environnementales	Aucune exigence en matière d'environnement.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composants dangereux	Conc.	CAS	EINECS	Symboles/Phrase(s) de risque
2-cyanoacrylate d'éthyle	50-100%	7085-85-0	230-391-5	Xi; R36/37/38

**4. PREMIERS SECOURS**

Contact avec la peau	Ne pas tenter de retirer soit les vêtements contaminés soit le produit de la peau car la peau adhérente pourrait facilement se déchirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin .
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin. L'adhésif solidifié ne colle pas aux surfaces des yeux mais peut causer des lésions dues à l'abrasion.
Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate. Traiter les symptômes et rassurer la personne.

# Permabond 102 (C2)

Révision 5  
Date de révision 25-01-2008

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agent d'extinction</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) , produit chimique sec.
<b>Risques d'incendie</b>	Les chiffons utilisés pour essuyer les déversements peuvent provoquer une polymérisation rapide du produit, qui peut générer une chaleur suffisante de allumer la chiffon. Se décompose sous l'action de la chaleur en dégageant des vapeurs toxiques d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrogène cyanuré (acide cyanhydrique - HCN)
<b>Matériel de protection</b>	Porter : Appareil respiratoire autonome.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions personnelles</b>	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié.
<b>Précautions environnementales</b>	Aucune exigence en matière d'environnement.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Essuyer les petits déversements avec un chiffon et ensuite saturer le chiffon immédiatement avec de l'eau pour polymériser l'adhésif. Attention! Les chiffons contenant de l'adhésif peuvent entraîner une inflammation spontanée s'ils ne sont pas saturés d'eau. Pour les déversements importants, inonder la zone affectée en utilisant d'eau. Lorsque l'adhésif a durci, retirer la pellicule ainsi formée au grattoir. Porter un masque filtrant approuvé recommandé pour les vapeurs organiques si nécessaire, ainsi que des vêtements de protection.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Mesures d'ingénierie</b>	La ventilation normale (mécanique) de la pièce doit être adéquate lors d'un travail avec de petites quantités du produit. Prévoir un extracteur d'air mécanique localisé pour toute activité avec de grandes quantités du produit ou si nécessaire pour le confort des travailleurs.
<b>Protection des voies respiratoires</b>	Pas nécessaire normalement.
<b>Protection des mains</b>	Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de sécurité, lunettes de protection ou écran facial pour se protéger des éclaboussures. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166
<b>Matériel de protection</b>	Porter un bleu de travail ou une blouse. Se laver avant de manger, de boire ou d'utiliser les toilettes.

# Permabond 102 (C2)

Révision 5  
Date de révision 25-01-2008

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Âcre.
Point d'ébullition	>100°C
Point d'éclair	83°C
Pression de vapeur	<0.5 mm Hg
Densité relative	1.05
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau.
Viscosité	~100 mPa.s
Densité de vapeur	>1

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éclairage naturel direct. Chaleur.
Produits à éviter	Eau. Amines. Bases. Peroxydes.
Produits de décomposition dangereux	Se décompose sous l'action de la chaleur en dégageant des vapeurs toxiques d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrogène cyanuré (acide cyanhydrique - HCN)

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Corrosivité	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Sensibilisation	D'après la législation européenne, les cyanoacrylates ne sont pas classés comme pouvant entraîner une sensibilisation; ce risque est improbable en raison de la polymérisation rapide du produit au contact de l'humidité. Cependant, "l' American Conference of Governmental Industrial Hygienists" (ACGIH) a signalé quelques cas limités de sensibilisation dermique et respiratoire. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.
Effets mutagènes	Aucun connu .
Effets carcinogènes	Aucun connu .

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Aucune donnée disponible sur ce produit.
-------------	--

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales	L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales.
Élimination du conditionnement	Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

# Permabond 102 (C2)

Révision 5  
Date de révision 25-01-2008

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID

ONU 3334  
 Catégorie 9  
 Nom de transport MATIÈRE LIQUIDE  
 exact RÉGLEMENTÉE POUR  
 L'AVIATION N.S.A, (Contains  
 Ethyl Cyanoacrylate. Applies  
 only to inner containers >1  
 litre.).

Groupe de -  
 conditionnement  
 N° Id danger: -

### IMDG

ONU 3334  
 Catégorie 9  
 Code EmS -

Groupe de -  
 conditionnement  
 Polluant marin NO

### IATA

ONU 3334  
 Catégorie 9

Instructions de 906  
 conditionnement  
 (Cargo)  
 Instructions de 906  
 conditionnement  
 (Passager)

Groupe de -  
 conditionnement  
 Risque -  
 supplémentaire  
 Quantité maximale 220 L

Quantité maximale 100 L

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Étiquetage** Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

**Symboles** Xi - Irritant



**Phrase(s) de risque** R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Phrase(s) S** S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
 S24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

# Permabond 102 (C2)

Révision 5  
Date de révision 25-01-2008

## 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>Texte des phrases de risques présentées en Section 3</b>	R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
<b>Informations supplémentaires</b>	Cette fiche de données de sécurité a été établie selon les directives européennes 1272/2008/CE, 1999/45/CE et 91/155/CEE. Les informations sont destinées à la sécurité dans le cadre d'un usage industriel. Il faut par ailleurs se reporter à la législation locale ou nationale.
<b>Révision</b>	Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 14 - aDR/RID. 14 - iMDG. 14 - iATA.